

**COMPTE RENDU DÉTAILLÉ DES DÉCISIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU JEUDI 14 SEPTEMBRE 2006**

L'Assemblée Communale s'est réunie le jeudi 14 septembre 2006 sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

**Étaient présents :** M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Françoise FELLMANN, M. Vincent FUSTER (à compter de la question n° 25), M. Jacques MARIOT, Mme Marie-Guite DUFAY, M. Michel ROIGNOT (jusqu'à la question n° 44), M. Michel LOYAT, M. Yves-Michel DAHOUI (à compter de la question n° 24), M. Christophe LIME, M. Denis BAUD, Mme Françoise PRESSE, Mme Jacqueline PANIER, M. Bruno MEDJALDI, M. Éric ALAUZET (jusqu'à la question n° 44), M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question n° 23), M. Jean-Claude ROY, M. Didier GENDRAUD, M. Jean-Claude CHEVAILLER, M. Emmanuel DUMONT (à compter de la question n° 8), M. Benoît CYPRIANI, Mme Danièle TETU, Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, Mme Catherine BALLOT, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Joëlle SCHIRRER, M. Jean-Jacques DEMONET, Mme Lucille LAMY, M. Franck MONNEUR (à compter de la question n° 6), Mme Rosine CHAVIN-SIMONOT, Mme Corinne TISSIER, Mme Nicole DAHAN, Mme Danièle POISSENOT, M. Abdel GHEZALI, Mme Annie MENETRIER, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Patrick BOURQUE, Mme Sylvie JEANNIN, M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, M. Sébastien MAIRE, M. Jean ROSSELOT, Mme Martine ROPERS, Mme Claire CASENOVE, Mme Catherine PUGET, M. Bernard LAMBERT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question n° 11), Mme Nicole WEINMAN, M. Pascal BONNET, M. Michel JOSSE.

**Secrétaire :** M. Sébastien MAIRE.

**Absents :** M. Vincent FUSTER (jusqu'à la question n° 24), M. Michel ROIGNOT (à compter de la question n° 45), Mme BULTOT, M. Yves-Michel DAHOUI (jusqu'à la question n° 23), M. Éric ALAUZET (à compter de la question n° 45), M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question n° 24), Mme Paulette GUINCHARD, M. Emmanuel DUMONT (jusqu'à la question n° 7), Mme Frédérique MOZER, M. Franck MONNEUR (jusqu'à la question n° 5), Mme Jocelyne GIROL, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (à compter de la question n° 12), Mme Françoise BRANGET, M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, M. Loïc LABORIE.

**Procurations de vote :** M. Vincent FUSTER à M. Jacques MARIOT (jusqu'à la question n° 24), M. Michel ROIGNOT à M. Jean-Claude CHEVAILLER (à compter de la question n° 45), Mme Martine BULTOT à Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Yves-Michel DAHOUI à M. Denis BAUD (jusqu'à la question n° 23), M. Patrick BONTEMPS à M. Bruno MEDJALDI (à compter de la question n° 24), Mme Paulette GUINCHARD à M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Jocelyne GIROL à Mme Annie MENETRIER, Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Michel JOSSE (à compter de la question n° 12), Mme Françoise BRANGET à M. Jean ROSSELOT, M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN à M. Pascal BONNET, M. Loïc LABORIE à Mme Catherine PUGET.

\* \* \* \* \*  
\* \* \*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

**1. Information du Conseil Municipal** - Honorariat de Mme Marguerite VIEILLE-MARCHISET, Maire-Adjointe lors de précédents mandats

Le Conseil Municipal a pris acte de cette information.

**2. Renouvellement du Conseil des Sages** - Bilan du premier mandat et désignation des membres pour le second mandat

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a pris acte de ce bilan et a désigné les membres suivants pour le second mandat :

Mme ANGUENOT Raymonde	M. GENEST Jean-Louis
M. AZELVANDRE Yves	Mme GRUNENBER Thérèse
M. BARTIER Victor	M. GUINCHARD Jean-Claude
M. BECCEGATO Romain	M. HACIANE Mustapha
M. BERTHOD Jean-Marie	Mme HUMBERT Jacqueline
M. BESSOT Guy	M. JAVEL Henry
M. BILLOD-MOREL Yves	M. KAMMERER Gérard
M. BONDY Pierre	M. KELLER Jean-Marie
M. CALAIS Yves	M. KIRBIDJIAN Georges
Mme CAMPBELL Edith	M. LADNER Georges
Mme CARETTE Jacqueline	M. LAMY Alain
Mme CHENET Chantal	Mme LIGNEY Andrée
Mme CHENU Annie	Mme LOICHOT Suzanne
M. CHEVALIER George	Mme LORIMIER Colette
Mme CONRY Janine	Mme MADER Nicole
Mme CRUGEON Jeanne	M. MILLET Denis
M. DARD Robert	M. MONIER Jean-Pierre
Mme DARTEVELLE Noëlle	M. MOUGEY Daniel
M. DEBRAND Michel	M. PERROT Jean-Lou
M. DEPARDIEU Alain	M. POINTURIER Christian
M. DONZE Fédor	Mme SCHULLER- HABERER Monique-Anne
Mme DUCOMMUN Suzanne	Mme TAVANT Yvette
Mme EGERMANN Nicole	Mme TONDRE BOILLOT Thérèse
M. FIOUX Jean-Claude	M. VALCHER Antoine
M. FOLTETE Daniel	Mme VIEILLE MARCHISET Marguerite
M. FUMEY Jean	Mme VILAINE Jacqueline
M. GANTNER Jean-Paul	Mme VINCENT Nicole

Suppléante : Mme SAILLARD Ginette

- 3. Attributions exercées par délégation du Conseil Municipal** - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante pendant la durée de son mandat - Modificatif

A la majorité des suffrages exprimés (6 voix contre, 2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé d'adopter cette nouvelle délibération de principe modifiée.

- 4. Exercice 2006** - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a donné acte de ce bilan à M. le Maire.

## FINANCES - RESSOURCES BUDGETAIRES

- 5. Exercice 2006** - Transferts de crédits

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'approuver les transferts de crédits intervenus en dépenses et fonctionnement et ceux à intervenir en dépenses d'investissement entre le 2 juin 2006 et le 28 août 2006.

- 6. Exercice 2006** - Ouvertures de crédits reprises au budget par décisions modificatives - Crédits complémentaires par reprise sur les comptes de dépenses imprévues

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'approuver les ajustements budgétaires et un transfert de 310 995 € sur le compte de dépenses imprévues.

- 7. Restauration scolaire** - Tarification des repas pour l'année scolaire 2006-2007

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'approuver les tarifs des repas pour l'année scolaire 2006/2007 figurant dans le tableau ci-après :

Proposition de tarification des repas - Année scolaire 2006/2007  
(à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2006)

Quotients familiaux en euros					Ressources annuelles 2004 (€) prises en compte pour inscriptions - Année scolaire 2006/2007						Prix du repas Année scolaire 2005/2006	Prix du repas Année scolaire 2005/2006	Variation en €	Variation en %
					1 enfant 2,5 parts	2 enfants 3 parts	3 enfants 4 parts	4 enfants 4,5 parts	5 enfants 5 parts	6 enfants 5,5 parts				
		QF ≤	110	4 581	5 496	7 328	8 244	9 161	10 077	1,46 €	1,48 €	+ 0,02	+ 1,37	
110	<	QF ≤	225	9 383	11 258	15 012	16 888	18 765	20 642	2,02 €	2,05 €	+ 0,03	+ 1,49	
225	<	QF ≤	267	11 123	13 347	17 797	20 021	22 245	24 470	2,56 €	2,60 €	+ 0,04	+ 1,56	
267	>	QF ≤	385	16 033	19 239	25 653	28 859	32 066	35 272	3,12 €	3,17 €	+ 0,05	+ 1,60	
385	>	QF ≤	440	18 326	21 991	29 322	32 987	36 652	40 317	3,64 €	3,70 €	+ 0,06	+ 1,65	
		QF >	440							4,16 €	4,23 €	+ 0,07	+ 1,68	
Fréquentation partielle ou temporaire - Enfants habitant la Communauté d'Agglomération										4,31 €	4,38 €	+ 0,07	+ 1,62	
Repas exceptionnel avec ticket										4,46 €	4,54 €	+ 0,08	+ 1,79	
Enfants hors Communauté d'Agglomération - Enseignants										5,71 €	5,81 €	+ 0,10	+ 1,75	
Prestation dans le cadre d'un projet d'accueil individualisé - Formule panier repas										2,02 €	2,05 €	+ 0,03	+ 1,49	
Fourneau Économique de Besançon - Uniquement plats chauds										1,46 €	1,48 €	+ 0,02	+ 1,37	

## 8. Contrat d'Initiative Territoriale (CITE) - Programmation complémentaire 2006

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'adopter le programme complémentaire 2006 du CITE et d'autoriser M. le Maire à solliciter ou confirmer les subventions auprès du Département du Doubs pour les projets retenus dans le tableau suivant pour le compte de la Ville de Besançon :

Intitulé du projet	Maître d'ouvrage	Montant total du projet (HT)	Montant prévisionnel des travaux 2006	Sollicitation CITE 2006
<b>Axe 1 - Favoriser la création, le développement ou la mutation qualitative des espaces économiques</b>				
Aménagement de la zone d'activités économiques de Mamirolle	CAGB	1 086 000 €	1 086 000 €	76 020 €
Aménagement de la ZAC de Temis	SMPSI	1 210 423 €	1 210 423 €	225 414 €
Aménagements des Hauts de Chazal : constitution du pôle santé	Ville de Besançon	2 106 923 €	2 106 923 €	271 793 €
	CAGB			360 284 €
Réhabilitation de la friche industrielle de Deluz	CAGB	120 175 €	60 000 €	13 200 €
Etude d'aménagement Besançon TGV	SM SCOT	89 450 €	89 450 €	25 000 €
<b>Axe 3 - Contribuer au développement des déplacements intermodaux</b>				
Développement d'un réseau de modes doux et pistes cyclables notamment en lien avec la véloroute	CAGB	1 187 100 €	584 100 €	233 640 €
Mise en œuvre de la politique parc relais et pôles d'échange	CAGB	167 224 €	167 224 €	66 890 €
<b>Axe 4 - Développer une nouvelle gamme d'équipements dans les domaines des sports, des loisirs, de la culture, du tourisme, de l'éducation et de l'environnement</b>				
Musée du Temps : ouverture de salles d'expositions	Ville de Besançon	175 585 €	175 585 €	52 676 €
Conception et réalisation du lieu d'exposition dédié au patrimoine et aux projets urbains (Hôtel de Ville)	Ville de Besançon	90 000 €	90 000 €	45 000 €
Projet de développement de la Citadelle de Besançon	SEM Citadelle	235 160 €	235 160 €	58 790 €
Deluz : aménagement d'un parc public	Deluz	197 497 €	151 233 €	60 493 €
Création d'une crèche à Saône	Commune de Saône	682 362 €	682 362 €	272 945 €
<b>Axe 5 - Renouvellement urbain, revalorisation des centres et aménagements des entrées de ville et d'agglomération</b>				
Requalification urbaine de la Place Pasteur et des rues adjacentes	Ville de Besançon	1 170 568 €	1 170 568 €	351 170 €
Démolitions passages Pasteur	Ville de Besançon	450 000 €	450 000 €	135 000 €
Restructuration et mise en valeur du pont Battant	Ville de Besançon	120 000 €	120 000 €	36 000 €
Bains douches : pôle culturel et associatif citoyen	Ville de Besançon	836 120 €	836 120 €	250 836 €

Intitulé du projet	Maître d'ouvrage	Montant total du projet (HT)	Montant prévisionnel des travaux 2006	Sollicitation CITE 2006
Aménagements d'accompagnement urbain : Scaremberg	Ville de Besançon	418 060 €	418 060 €	83 612 €
Parc urbain de Planoise	Ville de Besançon	1 000 000 €	1 000 000 €	200 000 €
Redynamisation quartier Cassin : mise en sécurité et attractivité du parking Cassin	Ville de Besançon	669 000 €	669 000 €	267 600 €
Maison de quartier Montrapon	Ville de Besançon	250 836 €	250 836 €	75 251 €
Saône : revalorisation du centre du village (2 <sup>ème</sup> tranche)	Commune de Saône	328 306 €	328 306 €	114 907 €
Novillars : aménagement du parc d'Hôtelans et création de liaison douce	Commune de Novillars	460 575 €	373 925 €	130 874 €
Boussières : aménagement du centre de Boussières	Commune de Boussières	103 700 €	90 343 €	27 103 €
Axe 6 - Programme d'études destiné à préparer l'avenir				
Participation complémentaire 2006 au fonctionnement de l'AUDAB				23 000 €
<b>Total subventions CITE 2006 complémentaire</b>				<b>3 457 498 €</b>
Dont subventions pour les projets en maîtrise d'ouvrage Ville de Besançon				<b>1 768 938 €</b>

## RESSOURCES HUMAINES

### 9. Direction de l'Education - Recrutement du directeur de la cuisine centrale

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à pourvoir l'emploi de directeur de la cuisine centrale et à signer le contrat à intervenir.

### 10. Cadre d'emploi des rééducateurs - Création - Définition du régime indemnitaire

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de créer les emplois de rééducateur de classe normale et de rééducateur de classe supérieure et a défini le régime indemnitaire afférent à ces emplois.

### 11. Direction de la Culture et du Patrimoine - Recrutement du Directeur

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint délégué à pourvoir l'emploi de directeur de la Culture et du Patrimoine à temps complet et à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

**12. Direction de l'Assainissement** - Recrutement d'un ingénieur responsable de la station d'épuration

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de pourvoir cet emploi d'ingénieur responsable de la station d'épuration à temps complet et d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le contrat à intervenir.

**13. Direction Etudes et Prospectives** - Emploi de directeur - Renouvellement temporaire

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de pourvoir temporairement l'emploi de directeur Etudes et Prospectives jusqu'au 31 mars 2007 inclus au plus tard et d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le contrat à intervenir.

## **EDUCATION - PETITE ENFANCE**

**14. Programme de réussite éducative** - Mise à disposition de personnel - Convention cadre entre la Ville de Besançon et la Caisse des Ecoles

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de mettre à disposition de la Caisse des Ecoles du personnel pour la mise en place du programme de réussite éducative et d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention cadre à intervenir avec la Caisse des Ecoles.

**15. Convention avec l'Association des Pupilles de l'Enseignement Public du Doubs (PEP 25)** - Prorogation - Augmentation de la participation de la Ville

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de proroger jusqu'au 2 juillet 2008 la convention passée avec l'Association des Pupilles de l'Enseignement Public du Doubs pour les séjours des écoles de Besançon dans ses centres de vacances, et d'augmenter la participation de la Ville de 8,32 € à 9 €/jour.

Mme FELLMANN n'a pas pris part au vote.

**16. Contrat Enfance** - Bilan financier de l'exercice 2005 - Réajustement des subventions attribuées par la Ville et des Prestations de Service Enfance CAF encaissées par la Ville et reversées aux services et association du contrat enfance

Cette question est retirée de l'ordre du jour.

**17. Cartable Numérique Besançon.clic** - Don manuel des ordinateurs

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de prononcer la désaffectation des ordinateurs à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2006,
- d'autoriser le principe de don manuel des ordinateurs aux familles qui souhaitent le conserver,
- d'autoriser la réforme de matériels remis à la Ville par les familles qui ne souhaitent pas les conserver.

## CULTURE

**18. Bibliothèque et Archives Municipales** - Convention de coopération entre la Ville de Besançon et la Bibliothèque Nationale de France - Convention-cadre de coopération documentaire - Convention d'application n° 1 - Encaissement d'une subvention

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention-cadre sur la période 2006 - 2008 avec la Bibliothèque Nationale de France (BNF),
- de désigner le correspondant du pôle associé en la personne du directeur des Bibliothèques et Archives, chargé du suivi scientifique de la coopération,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer avec la BNF la convention d'application n° 1.

**19. Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie** - Programme d'activités du service des Publics - Actions de médiation, actions culturelles - Encaissement et réaffectation de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'adopter le programme d'activités du service des publics du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie (découverte et sensibilisation à l'art de notre temps, initiation aux différentes techniques d'un art particulier, édition du premier livret racontant l'histoire d'une oeuvre de Bronzino),
- d'autoriser M. le Maire à l'Adjoint Délégué à signer les conventions de partenariat s'y rattachant.

**20. Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie** - Restaurations d'oeuvres et d'objets - Demande de subvention à la DRAC

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver les restaurations d'oeuvres et d'objets,
- d'autoriser M. le Maire à solliciter une subvention de 20 821 € auprès de la DRAC de Franche-Comté.

**21. Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie** - Jeux-concours organisés dans le cadre de l'exposition «De Vesontio à Besançon, la ville s'expose»

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'adopter l'organisation de jeux-concours dans le cadre de l'exposition «De Vesontio à Besançon, la ville s'expose»,
- d'autoriser M. le Maire à remettre les prix de ces concours.

## ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

**22. Rentrée 2006-2007** - Semaine d'accueil des étudiants

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de verser une subvention de 3 000 € à l'Association «Ça joue» organisatrice de la soirée dans les bars dans le cadre de la semaine d'accueil des étudiants, et de financer les dépenses de communication.

### **23. Subventions à l'Université de Franche-Comté**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de verser les subventions suivantes à l'Université de Franche-Comté :

- \* 3 000 € pour le soutien à l'édition et à la diffusion de 2 guides : **Que faire après le BAC ?** et **le Guide de l'étudiant**,
- \* 500 € pour le soutien à la Nuit des Chercheurs qui aura lieu le 22 septembre 2006,
- \* 3 000 € pour le soutien à la Fête de la Science qui aura lieu du 9 au 15 octobre 2006.

M. le Maire et M. GENDRAUD n'ont pas pris part au vote.

## **VIE DES QUARTIERS**

### **24. Mise en place d'un service de correspondants de nuit**

A l'unanimité des suffrages exprimés (11 abstentions : 8 élus UMP et 3 élus PC), le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver la création d'un service de correspondants de nuit,
- d'autoriser M. le Maire à lancer la consultation en vue de trouver un prestataire de service pour mettre en oeuvre le dispositif,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le marché ainsi que toutes pièces nécessaires à la bonne administration du dossier,
- de mandater M. le Maire au l'Adjoint Délégué pour négocier l'établissement d'une convention financière définissant les modalités d'engagement des partenaires du dispositif.

### **25. Adoption du manifeste des villes pour la prévention et la sécurité du Forum Français pour la Sécurité Urbaine (FFSU)**

A l'unanimité des suffrages exprimés (le groupe UMP s'étant abstenu), le Conseil Municipal a décidé d'adopter le manifeste des villes pour la prévention et la sécurité du Forum Français pour la Sécurité Urbaine.

## **URBANISME - ACTION FONCIERE**

### **26. Modification du POS secteur Nord - Zone des Montboucons - Approbation de la procédure après enquête publique**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'approuver la modification du POS secteur Nord.

### **27. PRU Clairs-Soleils - Approbation de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du POS Secteur Est, après enquête publique**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer sur l'intérêt général de l'opération PRU des Clairs-Soleils,
- d'approuver les modifications du POS secteur Est nécessaires à la réalisation.

**28. Reconversion de la Caserne Vauban - Mise en oeuvre de la concertation préalable**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de valider les grands principes d'aménagement de la caserne Vauban,
- d'engager la concertation préalable sur ce projet,
- d'engager la phase pré-opérationnelle.

**29. Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) - Réalisation d'ouvrages de protection contre les inondations dans le centre-ville**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver la mise en oeuvre des dispositifs de protection du centre-ville contre les crues,
- d'autoriser M. le Maire à solliciter auprès des autorités compétentes une autorisation au titre de la loi sur l'eau pour la réalisation de ces aménagements et déposer les dossiers correspondants,
- d'autoriser M. le Maire à solliciter tout partenaire susceptible de soutenir ce projet.

**30. Vente à la SCI MB 2003 d'un délaissé de voirie, chemin des Essarts l'Amour**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur cette vente d'une parcelle de 163 m<sup>2</sup> au prix de 4 890 €,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir.

**31. Vente à la Société FORMAGRAPH d'un délaissé communal, rue Madeleine Brès**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur la vente d'une parcelle de 385 m<sup>2</sup> au prix de 1 466,85 €,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir.

## **BATIMENTS**

**32. Groupe Scolaire Granvelle - Encaissement d'indemnités assurance dommage ouvrage**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser l'encaissement et la réaffectation d'indemnités assurance dommage ouvrage d'un montant de 1 436 €.

**33. Contentieux - Syndicat des copropriétaires des garages du 38 avenue de l'Île de France - Conclusion d'un protocole d'accord**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur le protocole d'accord avec le syndicat des copropriétaires des garages du 38 avenue de l'Île de France,

- d'autoriser M. le Maire à signer le protocole d'accord à intervenir avec le syndicat des copropriétaires de l'immeuble «Résidence des Garages»,
- de lancer la consultation des entreprises, à signer les marchés à intervenir en vue de la réalisation des travaux d'étanchéité sommaires,
- de payer les travaux d'étanchéité sommaires d'un montant estimatif de 110 000 € TTC,
- de payer les dommages intérêts à hauteur de 36 € par an et par copropriétaire,
- de payer les frais irrépétibles au syndicat des copropriétaires pour un montant de 1 500 €.

#### **34. Don manuel de mobilier au Regroupement Pédagogique Intercommunal de Mercey-le-Grand - Cottier - Etrabonne**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire à procéder à un don de mobilier (tables, chaises, armoire et bureau) au bénéfice du regroupement pédagogique de Mercey-le-Grand - Cottier - Etrabonne.

### **MAITRISE DE L'ENERGIE**

#### **35. Demande de subvention à l'ADEME pour l'extension du réseau de chauffage urbain sur la ZAC des Hauts du Chazal**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'autoriser M. le Maire à solliciter les subventions de l'ADEME ainsi que de la Région et du Département,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions à intervenir avec l'ADEME et les autres partenaires pour leur participation financière.

#### **36. Contrat de production, de transport et de distribution de chaleur - Avenant n° 1**

A l'unanimité des suffrages exprimés (le groupe communiste s'étant abstenu), le Conseil Municipal a décidé :

- de prendre acte de la constitution de la Société SEVE,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant n° 1 à intervenir.

## SUBVENTIONS

### 37. Subventions aux associations à caractère social

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'allouer les subventions suivantes :

Associations	Objet de la demande	Versé 2005	Proposition commission 2006
ALEDD (Association de Loisirs pour Enfants Différents)	Association qui a pour but de favoriser l'accès à des loisirs divers aux enfants porteurs de handicap. Elle permet à ces enfants de pratiquer des sports et activités culturelles. Elle lutte contre les discriminations dont les handicapés peuvent être victimes.	6 000 €	6 000 €
Institut Régional du Vieillissement	Association dont l'activité principale est la mise en réseau des acteurs du champ gérontologique dans les domaines de la documentation, de la recherche et de la formation. L'Institut Régional du Vieillissement est la 1 <sup>ère</sup> expérience en France d'animation d'un réseau régional d'animation de professionnels, chercheurs et décideurs sur les questions du vieillissement.	1 500 €	1 500 €
La Cimade	Association qui travaille dans les différents domaines suivants : - accueil et accompagnement administratif des migrants et demandeurs d'asile - sensibilisation des personnes au commerce équitable - formation juridique des bénévoles et acteurs sociaux	0 €	500 €
Association Départementale de Conjoints Survivants	Association qui apporte écoute, soutien et aide aux conjoints survivants	600 €	600 €

### 38. Vie Associative - Subventions exceptionnelles

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2 000 € à l'Association Terres et Peuples d'Afrique pour l'organisation de rencontres des écrivains créoles francophones de l'Océan Indien et des Caraïbes qui auront lieu du 26 au 28 janvier 2007,
- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 5 000 € à la SPA.

### 39. Action de mobilisation vers l'emploi (étape emploi) - Subvention au comité de quartier de Saint-Ferjeux

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de verser une subvention de 3 100 € au Comité de Quartier de Saint-Ferjeux pour une action de mobilisation et d'insertion vers l'emploi.

M. BAUD, M. CYPRIANI et M. MONNEUR n'ont pas pris part au vote.

### 40. Subvention à FINANSOL pour l'organisation de la semaine de l'épargne solidaire

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de verser une subvention de 7 000 € pour l'organisation de la semaine de l'épargne solidaire qui aura lieu du 30 septembre au 7 octobre 2006.

#### **41. Subventions aux associations de commerçants et artisans**

A la majorité des suffrages exprimés (le groupe UDF Société Civile ayant voté contre et le groupe UMP ne participant pas au vote), le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- 15 000 € à l'Union des Commerçants,
- 12 110 € à l'Office du Commerce et des Congrès pour l'organisation de l'accueil des participants au marché européen les 14, 15, 16 octobre 2006,
- 1 000 € à l'Association Rond-Point des Chaprais pour l'organisation d'une course de rollers
- 1 000 € à l'Union Patronale de la Boulangerie pour l'organisation de la fête du chocolat fin novembre,
- 2 000 € à l'Association de Saint-Claude.

M. MARIOT et Mme SCHIRRER n'ont pas pris part au vote.

#### **42. Association d'Aide aux Victimes d'Infractions - Convention et subvention**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Besançon et l'Association d'Aide aux Victimes d'Infractions,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer cette convention,
- d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 49 421 €.

#### **43. 10<sup>ème</sup> anniversaire du jumelage avec Tver - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association «Les Amis de Tver»**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'Association «Les Amis de Tver» d'un montant de 2 500 €.

M. BAUD n'a pas pris part au vote.

#### **44. Education - Première répartition de subventions**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- 1 525 € à la PEP/SAPAD 25,
- 153 € à l'Union des Délégués Départementaux de l'Education Nationale,
- 1 500 € à l'Association des Pupilles de l'Enseignement Public (PEP 25).

Mme FELLMANN n'a pas pris part au vote.

#### **45. Relations Internationales - Coopération décentralisée - Solidarité avec le Proche-Orient (Liban) - Subvention exceptionnelle à la Croix-Rouge Française**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de verser une subvention exceptionnelle de 3 000 € à la Croix-Rouge Française pour l'aide d'urgence en faveur du Liban.



Services	Intitulé	Montant annuel
Eau	Matériel de branchement d'eau - (année 2007 avec reconductions expresses pour les années 2008, 2009 et 2010). <b>3 lots :</b> 1. Matériel de prise en charge. 2. Canalisation en polyéthylène et accessoires. 3. Supports de compteurs.	Minimum pour l'ensemble des lots : 30 000 € HT Maximum pour l'ensemble des lots : 120 000 € HT
	Matériel de réseau en fonte. (année 2007 avec reconductions expresses pour les années 2008, 2009 et 2010). <b>4 lots :</b> 1. Robinetterie en fonte. 2. Bouches à clé et accessoires. 3. Appareils de défense incendie et appareils divers. 4. Tuyaux et pièces de raccord en fonte ductile.	Minimum pour l'ensemble des lots : 45 000 € HT Maximum pour l'ensemble des lots : 180 000 € HT
	Compteurs d'eau - (année 2007 avec reconductions expresses pour les années 2008, 2009 et 2010). <b>2 lots :</b> 1. Compteurs volumétriques. 2. Compteurs à jet unique.	Minimum pour les 2 lots : 11 500 € HT Maximum pour les 2 lots : 46 000 € HT
	Fourniture de produits chimiques pour le traitement de l'eau - (année 2007 avec reconductions expresses pour les années 2008, 2009 et 2010). <b>6 lots :</b> 1. Sel de fer. 2. Polychlorure. 3. Polychlorosulfate. 4. Sulfate d'aluminium. 5. Hypochlorite de soude. 6. Chlore.	Minimum pour l'ensemble des lots : 107 000 € HT Maximum pour l'ensemble des lots : 428 000 € HT  <b>NB :</b> Montants estimés, les minimum et maximum sont exprimés en tonnages dans les marchés
	Réalisation des branchements neufs eau potable et assainissement - (année 2007 avec reconductions expresses pour les années 2008, 2009 et 2010).	Minimum : 110 000 € HT Maximum : 440 000 € HT
Bâtiments	Fourniture de mobilier administratif - (année 2007 avec reconductions expresses pour les années 2008 et 2009).	Minimum : 80 000 € TTC Maximum : 320 000 € TTC

#### 47. Groupement de commandes avec le Centre Communal d'Action Sociale pour l'achat de prestations de télécommunications

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'autoriser M. le Maire à constituer le groupement de commande avec le CCAS pour l'achat de prestations de télécommunications,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention et les marchés à venir.

M. le Maire, Mme DUFAY, Mme LAMY, M. DEMONET, Mme TETU, Mme POISSENOT, M. CYPRIANI, Mme WEINMAN, Mme COMTE-DELEUZE n'ont pas pris part au vote.

**48. Constitution d'un groupement de commandes pour la fourniture de carburants -**  
Signature d'une convention et des marchés de fournitures entre la Ville, la CAGB et le CCAS

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de signer la convention de groupement de commandes avec la CAGB et le CCAS pour la fourniture de carburants,
- d'engager en qualité de représentant du coordonnateur de groupement, les procédures de consultation nécessaires à la passation des marchés susvisés,
- de signer les marchés à intervenir pour l'acquisition des carburants.

M. le Maire, Mme DUFAY, Mme LAMY, M. DEMONET, Mme TETU, Mme POISSENOT, M. CYPRIANI, Mme WEINMAN, Mme COMTE-DELEUZE n'ont pas pris part au vote.

## **DIVERS**

**49. Dénomination -** Esplanade située devant le Centre Dramatique National - Esplanade Jean-Luc Lagarce

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de dénommer l'Esplanade située devant le Centre Dramatique National «Esplanade Jean-Luc Lagarce».

## **RELATIONS INTERNATIONALES**

**50. Coopération décentralisée -** Coopération avec la commune de Douroula (Burkina Faso) - Bilan et perspectives

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de valider les actions prévues pour cette deuxième phase de la coopération avec Douroula,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer une convention avec l'Association ACACIA en vue de désigner Mme Adrienne RAMDE YAMEOGO, référent local ayant pour mission d'assurer l'interface entre les collectivités du Nord et les partenaires du Sud,
- de verser à l'Association ACACIA la subvention de 15 000 € correspondant à la mission du référent telle qu'elle est définie dans la convention, dépense qui sera imputée au chapitre 65.04/6574.5024 CS 400,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer une convention avec l'Association ARP définissant les obligations de l'Association quant au processus de décentralisation (formation des élus, information de la population),
- d'encaisser, en recettes, le cas échéant, la subvention de 20 000 € sollicitée auprès du SGAR,
- d'encaisser, en recettes, la somme de 9 000 € versée par le Conseil Général du Territoire de Belfort, correspondant à sa participation au programme d'appui de la décentralisation tel qu'il est défini dans la convention.

## EAU

### **51. Adduction d'eau de Novillars - Autorisation de principe - Lancement des procédures de maîtrise d'oeuvre et d'utilité publique - Demandes de subventions**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- du lancement de la procédure de maîtrise d'oeuvre, et de toutes les procédures administratives au titre de la loi sur l'eau (protection du captage, utilité publique, protection des milieux...),
- d'approuver les dispositions prévues ci-dessus en termes d'organisation et en termes d'échéancier, ainsi que le plan de financement prévisionnel de ce projet,
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document à intervenir,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le(s) marché(s) à intervenir après mise(s) en concurrence, ainsi que le (ou les) ordre(s) de service permettant l'exécution complète des travaux, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget de la Direction de l'Eau,
- de solliciter les aides de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, conformément aux dispositions des contrats d'agglomération passés avec cet établissement et conformément au 8<sup>ème</sup> programme d'aide des agences, ou indépendamment de ces contrats pour des opérations ponctuelles qui seraient finançables,
- de solliciter l'aide financière de l'Etat, de la Région de Franche-Comté, du Département du Doubs, notamment dans le cadre du programme «Avenir du Territoire entre Saône et Rhin» et de l'Union Européenne au titre du FEDER, ainsi que tout autre partenaire susceptible de soutenir cette opération, la Ville s'engageant à prendre à sa charge les financements non acquis aux budgets de l'exercice 2007 et suivants,
- de procéder à l'ajustement par décision modificative au budget de l'exercice courant, en dépenses et en recettes, des aides obtenues en fonction des montants réels des travaux effectués.

### **52. Motion sur la privatisation de Gaz de France présentée par les groupes majoritaire et UDF Société Civile**

La motion suivante a été présentée par les groupes majoritaire et UDF Société Civile :

*«Le Conseil Municipal de la Ville de Besançon manifeste son opposition au projet de fusion de GDF avec SUEZ, projet qui entérinera la privatisation de GDF souhaitée par le gouvernement de Dominique de VILLEPIN, malgré les engagements du ministre de l'économie Nicolas Sarkozy en août 2004.*

*Cette obstination incompréhensible à vouloir brader l'un des fleurons de notre industrie n'aboutira qu'à livrer au privé le réseau public de distribution du gaz, de transport, des stockages et surtout de l'ensemble de l'approvisionnement en gaz de la France et à fragiliser EDF face à l'émergence d'un concurrent redoutable à l'intérieur de nos frontières. Le débat qui se tient actuellement à l'Assemblée Nationale sur la fusion GDF/SUEZ pose également le problème du choix entre deux conceptions de la vie en société.*

*Notamment, ce projet favorise la logique des monopoles et nous éloigne d'une politique d'efficacité énergétique - économie d'énergie, développement des énergies renouvelables - fondée sur la diversification et la proximité.*

*Aucune urgence ne nécessite la précipitation avec laquelle ce projet a été bouclé. Dès que la menace d'une OPA sur SUEZ par ENEL fut dissipée, celle de GAZPROM comme prédateur de substitution est évoquée, sachant que celle-ci est intéressée par les cessions auxquelles SUEZ et GDF devraient consentir pour obtenir le feu vert de la Commission Européenne, voire sur l'ensemble du groupe s'il vient à être créé. De quelles cessions s'agit-il ? Impossible de le savoir puisque la Commission ne rendra d'avis définitif qu'en novembre prochain. Donc on demande un avis au Parlement sans connaître l'ensemble des conséquences.*

*En privatisant GDF, le gouvernement offre à un groupe privé ses réseaux, clientèles et expériences, payés par les deniers publics et prive l'Etat de tout contrôle réel à terme sur la politique tarifaire de la nouvelle entreprise. Plus grave encore, la France sera dorénavant privée de la maîtrise de sa politique énergétique. Il existe cependant une alternative qui est de proposer un pôle public de l'énergie où l'intervention de l'Etat dans l'économie de l'énergie permettrait à celle-ci de rester au service de l'intérêt général et non à celui de quelques actionnaires dont l'unique préoccupation est financière.*

**La présente motion sera adressée à M. le Président de la République Jacques Chirac , à M. le Premier Ministre Dominique de Villepin et à M. Thierry Breton Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie.**

A la majorité des suffrages exprimés (7 Conseillers UMP ayant voté contre), le Conseil Municipal a adopté la motion relative à la privatisation de Gaz de France.

La séance est levée à 20 heures 35.

Hôtel de Ville, le 18 septembre 2006  
Le Maire,

Jean-Louis FOUSSERET.

Affiché à Besançon,  
le 18 septembre 2006  
Le Maire,

Jean-Louis FOUSSERET.